



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

SERVICE DE L'AGRICULTURE AMT FÜR LANDWIRTSCHAFT	
Registe Erhalten am	- 1 DEC. 2016
Original	DS
Copie / Kopie	
No / Nr.	

Service des forêts et de la faune, 3^e arrondissement forestier
Rue du Marché 12, Case postale 301, 1630 Bulle 1

Service de l'agriculture
M. Vincent Allemann
Route Jo Siffert 36 - CP
1762 Givisiez

Service des forêts et de la faune SFF
Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA

3^e arrondissement forestier
3. Forstkreis

Gruyère
Greizer

Rue du Marché 12, Case postale 301, 1630 Bulle 1

T +41 26 305 23 63, F +41 26 305 23 60
www.fr.ch/sff

Réf: JD/
T direct: +41 26 305 23 63
Courriel: jacques.doutaz@fr.ch

Bulle, le 24 novembre 2016

Limite forestière sur l'article 2038, Villars-sous-Mont

Monsieur,

En date du 23 novembre dernier, la limite forestière, sur le bien-fonds cité en marge, a été constatée sur place par nos soins et reportée sur le plan annexé. Il en ressort qu'une partie de l'article 2038 n'appartient pas à l'aire forestière.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Jacques Doutaz
Ingénieur forestier adjoint du 3^e arrondissement forestier

Annexe

Plan de la limite forestière 1 : 1'000

Copie

M. Laurent Berset, route de la Gare 59, 1669 Les Sciernes-d'Albeuve



Arrondissement forestier 3

Limite forestière, Parcelle 2038

 Limite forêt



Bulle, novembre 2016

1:1'000

Source: Office fédéral de topographie et Etat de Fribourg

2038